

<https://bourg.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article49>



# La voie professionnelle

- Se documenter, s'informer - Après la 3ème/au lycée -

Date de mise en ligne : jeudi 9 décembre 2021

---

Copyright © CIO de Bourg-en-Bresse - Tous droits réservés

---

## La voie professionnelle

Elle s'adresse à des élèves souhaitant apprendre un métier directement après la 3e. Après le **CAP/CAPA** (Certificat d'Aptitude Professionnel / Agricole) ou le **Bac Professionnel**, l'élève obtient un diplôme lui permettant d'accéder à un emploi ou de poursuivre ses études s'il le souhaite.

Le CAP et le Bac pro peuvent être préparés soit en **lycée professionnel** sous statut d'élève, soit en **CFA** (Centre de Formation pour Apprentis) sous statut d'apprenti.

Il existe également des formations professionnelles dans les **MFR** (Maisons Familiales et Rurales) : statut apprenti ou formation scolaire en alternance.

Ces voies de formations comportent des enseignements généraux, des enseignements technologiques et professionnels et des périodes de formations en milieu professionnel.

► **Découvrez le site ma nouvelle voie pro**

[nouvelle voie pro](#)

## L'affectation en lycée professionnel

L'affectation se réalise par une **procédure informatisée (AFFELNET)**. Elle intervient après la décision d'orientation prise par le ou la principal(e) après les conseils du 3ème trimestre.

La saisie des vœux peut être effectuée par l'établissement scolaire mais désormais de manière plus systématique par les familles via le site **téleservices (educonnect)**.

[teleservices educonnect](#)

Dans la voie professionnelle l'élève peut formuler **10 vœux**. Il peut aussi formuler des vœux en apprentissage et des vœux hors académie.

Attention, **la plupart des bacs professionnels sont désormais organisés en famille de métiers**.

Ci-dessous le lien Onisep

[famille de métiers Onisep](#)

**Pour les établissements privés, les familles doivent se renseigner en direct** auprès des établissements. Ceci concerne les lycées professionnels privés, les MFR.

Pour les CFA, il est nécessaire de réaliser une pré-inscription auprès du CFA et de rechercher un employeur le plus tôt possible.

### Les lycées professionnels du département de l'Ain

Localité	Établissement
Ambérieu en Bugey	<a href="#">Lycée professionnel Alexandre Bérard</a>
Bellegarde-sur-Valserine	<a href="#">Section d'enseignement professionnel du lycée Saint-Exupéry</a>
Belley	<a href="#">Lycée professionnel du Bugey</a>
Bellignat	<a href="#">SEP du lycée Arbez Carme</a>
Bourg-en-Bresse	<a href="#">Etablissement régional d'enseignement adapté Philibert Commerson (EREA)</a>
Bourg-en-Bresse	<a href="#">Lycée professionnel Gabriel Voisin</a>
Bourg-en-Bresse	<a href="#">Lycée professionnel Joseph Marie Carriat</a>
Bourg-en-Bresse	<a href="#">Lycée professionnel Marcelle Pardé</a>
Bourg-en-Bresse	<a href="#">Lycée agricole les Sardières</a>
Bourg-en-Bresse	<a href="#">Lycée professionnel Saint-Joseph</a>
Châtillon-sur-Chalaronne	<a href="#">Lycée professionnel Georges Charpak</a>
Cormaranche-en-Bugey	<a href="#">Ecole technique du bois</a>
Gex	<a href="#">Section d'enseignement professionnel du lycée Jeanne d'Arc</a>
Miribel	<a href="#">Lycée professionnel Saint-Joseph</a>
Nantua	<a href="#">Section d'enseignement professionnel du lycée Xavier Bichat</a>
Oyonnax	<a href="#">Section d'enseignement professionnel du lycée Paul Painlevé</a>

### Les centres de formation des apprentis (CFA)

Les CFA dans l'Ain :

## La voie professionnelle

<b>CFA du CECOF d'Ambérieu en Bugey</b> 52, avenue de la Libération 01502 AMBERIEU EN BUGUEY Tél. 04 74 38 40 22 <a href="http://www.cecof.asso.fr">www.cecof.asso.fr</a>	<b>CFA du Bâtiment de Bourg en Bresse</b> 98, rue des compagnons - Les Vennes 01000 Bourg en Bresse Tél : 04 74 21 44 97 <a href="https://btpcfca-aura.fr/cfa/btp-cfa-ain/">https://btpcfca-aura.fr/cfa/btp-cfa-ain/</a>	<b>CFAI / AFPMA Bourg Péronnas</b> allée des Tyrandes 01960 PERONNAS Tél : 04 74 32 36 44 <a href="https://www.afpma.fr">https://www.afpma.fr</a> 1 Rue de Crouy 01011 Bourg-en-Bresse Tél : 04 74 32 15 90 Mèl : greta.ain@ac-lyon.fr <a href="https://www1.ac-lyon.fr/greta/ain">https://www1.ac-lyon.fr/greta/ain</a>	<b>Les Maisons Familiales et Rurales</b> Bâgé le Châtel, Balan Cormaranche en Bugey Domaine de la Saulsaie, La Dombes Péronnas, Pont de Veyle) <a href="http://www.mfr01.fr">http://www.mfr01.fr</a>	<b>CFPPA des Sardières</b> 79, Avenue de Jasseron 01000 Bourg en Bresse <a href="http://www.sardieres.fr">http://www.sardieres.fr</a>
---	--	---	---	--

La formation en alternance se déroule d'une part en entreprise, et d'une autre part au centre de formation des apprentis (CFA), il faut être âgé de 16 ans pour signer un contrat de formation ou **avoir plus de 15 ans si vous êtes sortant de 3ème**. Si la date anniversaire de vos 15 ans n'intervient qu'entre le mois de septembre et le mois de décembre de l'année civile à l'issue de votre classe de 3ème, vous pourrez vous inscrire en établissement. Vous ne signerez alors votre contrat qu'à partir de votre jour anniversaire et serez stagiaire au CFA jusqu'à cette date.

### Démarches obligatoires :

- Trouver un maître d'apprentissage (entreprise ou artisan)
- Réserver une place au CFA. Pré-inscrivez-vous le plus tôt possible dès le mois de janvier.

### Informations, offres de contrats d'apprentissage, et aides à la décision :

- [La chambre des métiers et de l'artisanat](#)
- [La chambre de commerce d'industrie de l'Ain](#)

**Pour tout savoir sur l'apprentissage**, connaître les CFA de la région Rhône Alpes, les différents diplômes préparés dans ces centres, etc, consultez :

[le guide de l'apprentissage disponible au téléchargement.](#)